

L'assemblée générale de Zurich, 23 et 24 mai

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **54 (1959)**

Heft 2-fr

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'assemblée générale de Zurich, 23 et 24 mai

L'assemblée générale de Zurich rend manifeste que la barque du Heimatschutz vogue vers de nouveaux rivages. Quand notre Ligue siégeait dans l'une de nos principales villes – nous nous souvenons de l'inoubliable assemblée de Genève en 1938, sous la conduite des deux frères Guillaume et Edmond Fatio – il allait de soi que le programme comportait la visite des plus intéressants édifices, la promenade dans la vieille ville, et l'excursion du lendemain dans les environs. A Genève on visita les demeures élégantes du 18^e siècle de Chouilly, Genthod ou Landecy. On n'avait pas l'idée de jeter un coup d'œil aux quartiers neufs; et ce qu'on aurait pu en apercevoir risquait de provoquer de l'irritation.

En l'an de grâce 1959, Zurich aurait pu offrir beaucoup d'objets beaux ou charmants à contempler; les visiteurs de la vieille ville auraient pu se réjouir des résultats excellents de l'activité du Heimatschutz. Pouvoirs publics et citoyens savent combien précieux est le cœur ancien de la cité; ils ne reculent pas devant les sacrifices que requiert l'entretien des édifices historiques et, quand ceux-ci ont été maltraités, ils n'hésitent pas à les restaurer et à leur rendre l'éclat des anciens temps.

Non contents de restaurer, les Zuricois sont aussi à l'œuvre pour rendre plus habitables et agréables les demeures anciennes, auxquelles, en nettoyant cour et recoins, ils donnent de l'air, de la lumière, des feuillages et des fleurs. Ainsi se rajeunit la vieille ville, lieu propre au travail et à l'habitation.

Et pourtant tout cela fut négligé. Précisons-le bien: le Heimatschutz ne renie pas son attachement aux édifices et aux sites urbains chargés d'histoire. Bien au contraire. Mais le Vieux-Zurich est la ville de 12 000 habitants qu'elle était encore au début du 19^e siècle. Depuis lors c'est le grand Zurich qui a crû et qui héberge aujourd'hui un demi-million de nouveaux Zuricois pour qui elle est ou devrait être leur ville, c'est-à-dire celle à laquelle ils devraient pouvoir s'attacher. Zurich grandit, grandit en largeur et en hauteur; des gratte-ciel surgissent. Des villages, autrefois en pleine campagne, sont engloutis, deviennent banlieue industrielle ou zone d'habitation urbaine. Et les derniers paysans ont quitté ces lieux, emportant dans leur portefeuille des liasses de billets de banque qui leur ont été payés en échange de terrains agricoles devenus terrains à bâtir, c'est-à-dire qui avaient décuplé ou centuplé de prix. Ce phénomène économique et social se produit dans toutes les villes de notre pays, mais c'est à Zurich qu'il a la plus grande virulence.

Et nonobstant, dans le monde entier, un nouveau mode de bâtir est né; ses meilleures réalisations engendrent l'architecture moderne. Mais un style nouveau, chacun le sait, ne se limite pas à la ville; il étend son influence, son champ d'action de proche en proche, partout où l'on bâtit. Tous ceux que le mode de construire d'aujourd'hui intéresse – comment nos Ligueurs pourraient-ils ne pas s'y intéresser? – doivent se faire une opinion en cette matière, doivent s'informer des principes qui guident les urbanistes et les constructeurs d'aujourd'hui et, finalement, ils doivent prendre position, approuver ceci, rejeter cela.

Et c'est pourquoi le comité central a choisi Zurich pour l'assemblée générale de cette année. Des personnalités compétentes en urbanisme devaient exposer les tâches qu'elles doivent résoudre, quelque difficiles qu'elles soient. Elles devaient ensuite conduire les congressistes sur le terrain pour présenter et commenter le nouveau Zurich, afin que chacun puisse se faire une idée du visage qu'aura demain le pays suisse. Ce programme attirerait-il nos membres? on n'en savait rien. A notre satisfaction, 200 personnes environ s'annoncèrent; au cours de l'assemblée, et après, nombreux furent ceux qui dirent ou écrivirent qu'ils avaient fait un voyage de découverte et qu'ils en étaient revenus riches d'une importante expérience.

Lors de l'assemblée générale les ligueurs ont pérégriné à Schwamendingen, l'un des quartiers de la périphérie qui s'étend en largeur et en hauteur dans un tempo américain. Le dos de Me Paul Naville, l'ancien président de la section genevoise, semble trahir quelque perplexité. Dans le ciel passe un avion; Schwamendingen n'est pas loin de Kloten.



Séance et discussions eurent lieu dans la Maison des Congrès. M. A. H. Steiner, ancien urbaniste en chef de Zurich, aujourd'hui professeur d'architecture à l'École Polytechnique fédérale, fit un exposé intitulé: De la ville d'autrefois à la ville de demain. M. Wasserfallen, qui a succédé à M. Steiner au poste d'urbaniste en chef, a présenté dans sa conférence, illustrée bien entendu, le nouveau Zurich, tandis que l'architecte-conseil du Heimatschutz, M. Max Kopp, traitait d'un problème délicat: Le Heimatschutz et les maisons-tours. Les deux excursions-promenades furent parfaitement organisées par le service d'urbanisme cantonal. Après quoi la discussion s'engagea. La plupart des orateurs s'exprimèrent favorablement à l'égard des tendances nouvelles, bien qu'ils sachent que le nouveau n'est pas toujours bon; que seuls de véritables artistes créateurs produisent des œuvres de qualité; qu'il faut distinguer entre l'art nouveau et ce qui n'est que mode; et qu'il appartient au Heimatschutz, sur ce point, de ne pas se laisser égarer.

Les participants à l'assemblée ont estimé que ces exposés et le compte-rendu des débats devaient être portés à la connaissance de tous nos membres. L'assemblée résolut en conséquence de les publier dans un numéro double de notre Revue, qui formera une brochure, copieusement illustrée, intitulée « Le Heimatschutz et la ville nouvelle » et qui pourra être distribuée et mise en vente.

L'« Oeuvre », dans sa séance du 25 octobre 1958 à Lenzbourg, avait posé au Heimatschutz la question: Le Heimatschutz accepte-t-il l'architecture moderne?

ou bien veut-il persister dans son attitude négative? Notre publication sera la réponse, qui confirmera ce qui a été dit à Lenzbourg par nos délégués, à savoir que nous nous prononçons pour une bonne architecture moderne; mais que nous cherchons à découvrir ses caractéristiques, et que nous demandons à voir des exemples. Les exposés de Zurich contribuent à nous éclairer. Le chemin s'ouvre qui nous rapprochera du Werkbund et des associations d'architectes; et l'on voit se dessiner une collaboration possible.

Quant à l'assemblée générale annuelle, elle ne se tint pas sur la terrasse d'un gratte-ciel, mais bien dans le vénérable hôtel de ville proche de la Limmat. Après un repas servi dans le local de la corporation « zur Schmiede », les Ligueurs se sentaient les dispositions nécessaires pour accomplir les opérations prévues par les statuts. Le rapport sur l'exercice écoulé, contenant l'essentiel des comptes, figure dans ce cahier. On y verra aussi un entrefilet consacré à l'élection d'une femme dans notre comité. On ne se borna pas d'ailleurs à écouter des rapports. Dans son allocution de bienvenue, notre président central, M. E. Burckhardt, affirma qu'il ne suffisait pas que le Heimatschutz soit une noble idée dans le ciel helvétique. Pour que l'idée prenne corps dans la réalité, il faut aussi une législation adéquate. C'est pourquoi il félicita la section zuricoise de la nouvelle loi sur les constructions (adoptée par le peuple ce même dimanche 24 mai), qui donne enfin la possibilité de créer des zones de verdure et d'aménager des espaces étendus ou des quartiers selon un plan d'ensemble. Il mentionna ensuite le projet du Conseil fédéral, qui vise à placer le Parc national sur une base juridique qui ne prêterait plus à contestation; il insista enfin sur la grande portée de l'article constitutionnel présentement à l'étude, qui est destiné à assurer la protection de la nature et des édifices.

Qui veut protéger doit aussi savoir ce qui est digne de protection. Les plaintes et les cris d'alarme poussés à la dernière minute sont sans efficacité; aussi les trois associations, Ligue du patrimoine national, Protection de la nature et Club alpin établissent en collaboration l'inventaire des sites d'importance nationale, afin de montrer le chemin aux autorités, et d'être un garde-à-vous pour les trouble-fête.

Le conseiller d'Etat Meierhans, délégué du canton de Zurich, exposa comment le gouvernement et le peuple de Zurich procèdent pour mettre sous protection juridique leurs monuments et leurs sites. Il mentionna les mesures qui ont assuré l'intégrité de cinq des lacs zuricois. D'autres mesures ont été prises en faveur de la Chute du Rhin, de la ville de Regensberg, de l'Albis et de la Forch. Il mentionna encore les réserves naturelles (faune et flore) du bord de la Limmat et du Neeracherried, les stations préhistoriques et les édifices divers qui sont sous la protection cantonale, toutes protections qui ont coûté des sommes considérables au contribuable zuricois et qui lui en coûteront à l'avenir. M. Meierhans indiqua ensuite la portée de la nouvelle loi sur les constructions: les pouvoirs publics seront armés pour mener à chef des entreprises de plus grande envergure et pour mettre ainsi en pratique les principes d'un Heimatschutz d'aujourd'hui. Leur rôle ne se bornera pas comme naguère à prendre sous leur protection tel ou tel monument ou site; le canton tout entier sera confié à leur tutelle prévoyante. A cause du droit de propriété toutefois, la nouvelle loi ne trouvera son application qu'au fur et à mesure des cas particuliers, et sous la condition que le crédit nécessaire soit accordé par une votation cantonale. Il est donc indispensable que le peuple soit convaincu de l'utilité, mieux, de la nécessité de ce Heimatschutz qui regarde vers l'avenir. Pour aider à former cette conviction, on peut compter sur les efforts de notre association. Celle-ci doit d'autre part garder son rôle de sentinelle, d'une sentinelle qui voit venir le grain et qui en avise le capitaine. Appui mutuel, collaboration, c'est le mot d'ordre; sans nous laisser troubler par les divergences de vues qui peuvent se produire en telle ou telle occasion.

Le président de la section zuricoise, M. Ess, répondit aussitôt au représentant des autorités que le Heimatschutz était tout prêt à donner à l'Etat, comme on le lui proposait, sa collaboration. A la section zuricoise en effet se posent, au fur et à mesure du développement prodigieux de Zurich, des problèmes toujours plus nombreux. La section tâche, avec vigilance et souplesse, d'affronter ces problèmes, mais elle constate aussi combien est limitée son action. Elle reste à son poste, fidèle à son idéal: pour chaque habitant du canton, le lieu de résidence ne doit pas être seulement lieu de travail et de gain, mais aussi véritable « Heimat ».

A la fin des débats de l'assemblée furent évoqués certains faits fâcheux. Le pillage de cinq chalets anciens de l'Oberland bernois, dépouillés de leurs vieux meubles et même de parties intégrantes des bâtiments, fit l'objet d'une intervention du président de la sous-section du Mittelland bernois. (Voir à ce sujet l'article paru dans le précédent fascicule du Heimatschutz). Il demandait de proposer des mesures de protection adéquates. M. H. Eppens (Bâle) se prononçait pour un communiqué à la presse qui stigmatiserait cette pratique. L'avis du président Burckhardt toutefois prévalut, qui recommandait de charger le comité central de l'affaire. Celle-ci en effet n'est pas facile à résoudre, comme il arrive chaque fois qu'une mesure tend à limiter le droit de propriété. Effectivement une loi, qui certainement prévoirait l'interdiction de la vente et de l'achat de meubles et de parties intégrantes de vieilles demeures de la campagne et de la montagne, serait une atteinte manifeste au droit de propriété; elle serait à coup sûr attaquée au nom de l'égalité des droits. Jusqu'ici, quand on a classé des œuvres d'art autres que des édifices, on a désigné expressément les objets classés. Et l'Etat s'est réservé la priorité en cas de vente. Les membres présents ont reconnu la complexité du problème, et ont chargé le comité central d'en chercher la solution.

Dans son allocution finale, M. Burckhardt remercia la ville et le canton de Zurich de leur généreux accueil, souhaita à la section zuricoise bon courage au travail et bon succès, et invita tous les assistants à demeurer fidèles au Heimatschutz.

Ainsi prit fin une assemblée générale de brève durée, mais qui a laissé aux participants d'abondants thèmes de réflexion.

E. Laur

Rapport annuel 1958

C'est une année mouvementée que nous avons derrière nous. L'affaire des forces motrices de Basse-Engadine, avec leurs répercussions sur le Parc national, atteignit son plus haut période, et fut tranchée par le scrutin populaire du 1er décembre 1958. A part cela, nous avons déployé dans tout le pays notre activité de conseillers et de soutiens; c'est celle qui, considérée dans la durée, nous procure les plus grandes satisfactions.

La vie interne de notre association s'est déroulée comme d'habitude; les faits dignes de mention n'ont cependant pas manqué.

1. Effectifs. Le nombre de nos membres a passé de 8957 à 9075. La mort ou d'autres causes nous ont enlevé 305 membres; 423 nou-

veaux sont venus à nous. Que notre « recensement », pour l'année écoulée, marque derechef une légère progression, est particulièrement réjouissant. En une période où la Ligue du patrimoine a dû prendre position dans une affaire aussi passionnément discutée, il n'aurait pas été surprenant qu'un bien plus grand nombre d'adhérents, divergeant d'avis avec nous, fissent retraite.

Dans les sections, arrivées et départs font à peu près la balance. Celle des Grisons constitue une exception très remarquable: une campagne de recrutement lui a valu 103 adhésions. La perte la plus importante concerne la section zuricoise. Pour qui connaît les circonstances par lesquelles elle a passé, il est encore étonnant que le mal ne soit pas plus grand. Le co-